

Projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles

Paris, le 3 décembre 2021– 18h00 CET – Le Conseil d'administration de Advicenne (FR0013296746 – ADVIC – la « Société »), réuni ce jour, a décidé de soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 janvier 2022, les projets de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris et de radiation de la cotation de ses titres du marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Ce projet vise à permettre à Advicenne d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille et à l'activité de l'entreprise et à son flottant maintenant supérieur à 2,5M€. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait également permettre de simplifier son fonctionnement, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire et de l'accord d'Euronext Paris SA, la cotation directe sur Euronext Growth Paris s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles. La Société réunit les conditions d'éligibilité requises pour bénéficier d'un tel transfert sur Euronext Growth, à savoir notamment une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Le retrait de la cotation du marché réglementé d'Euronext Bruxelles sera réalisé de manière concomitante, sous réserve de l'accord préalable des actionnaires de la Société, de l'entreprise de marché Euronext Bruxelles et de l'autorité réglementaire belge (la *Financial Services and Markets Authority* ou FSMA).

Conformément à la réglementation en vigueur, Advicenne souhaite informer ses actionnaires des conséquences possibles d'un tel transfert :

En matière d'information financière périodique :

- Les comptes sociaux annuels, le rapport de gestion ainsi que les rapports du commissaire aux comptes sur ces comptes seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture.
- Les comptes semestriels et un rapport d'activité seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture avec un examen limité par les commissaires aux comptes.
- Libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

La Société entend maintenir son calendrier actuel de publication et continuer à appliquer le référentiel comptable IFRS, mais se laisse la liberté par la suite de suivre les obligations applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris.

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- Les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), des seuils de 50% et 95% du capital ou des droits de vote.
- Sauf dérogation, la protection des actionnaires minoritaires de la société est assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

Toutefois, tant le droit des offres publiques que les obligations de déclaration de franchissement de seuils et les déclarations d'intention applicables aux sociétés admises à la négociation sur un marché réglementé seront maintenus pendant trois ans à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

En matière d'information permanente :

- Euronext Growth Paris étant un système organisé de négociation, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« **MAR** »).
- En outre, les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de la Société, conformément à MAR.

La Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le dit transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leur titres Advicenne.

Calendrier indicatif du projet de transfert sur Euronext Growth Paris et de la radiation d'Euronext Bruxelles (sous réserve de l'accord des actionnaires de la Société, d'Euronext et de la FSMA)

Si les actionnaires d'Advicenne se prononcent favorablement sur les projets de transfert et de radiation, l'admission sur Euronext Growth Paris et la radiation de la cotation sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Bruxelles interviendront dans un délai minimum de deux mois après l'assemblée générale.

3 décembre 2021 Réunion du conseil d'administration de la Société en vue de convoquer une assemblée générale ordinaire devant statuer sur les projets de transfert vers Euronext Growth Paris et de radiation de la cotation des actions Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, et



21 janvier 2022 : Tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société appelée à statuer sur le transfert vers Euronext Growth Paris et la radiation de la cotation des titres sur Euronext Bruxelles et, en cas de vote favorable :

- réunion du conseil d'administration de la Société décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale, et
- publication d'un communiqué de presse relatif à la décision définitive de demandes de transfert sur Euronext Growth Paris et de radiation des titres sur Euronext Bruxelles.

22 janvier 2022 : Demandes auprès d'Euronext de radiation des titres de la Société du marché Euronext Paris et du marché Euronext Bruxelles et demande concomitante d'admission directe des titres sur le marché Euronext Growth.

21 mars 2022 au plus tôt : Admission des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et radiation des titres Advicenne des marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles.

Dans le cadre de son transfert sur Euronext Growth Paris, Advicenne sera accompagné par Gilbert Dupont en tant que listing sponsor.

CONTACTS

Advicenne

David Solomon, Chairman

Didier Laurens, CEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: barabian@ulyse-communication.com

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: advicenne@consilium-comms.com



A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie. Son candidat médicament principal, Sibnaya™ (ADV7103) est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. Sibnaya™ a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATRD. Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Advicenne et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Advicenne estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier annuel 2020 et le rapport financier semestriel 2021 publiés par Advicenne respectivement le 3 mai 2021 et le 29 septembre 2021, dont une copie est disponible sur le site internet du groupe (www.advicenne.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Advicenne est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Advicenne ou qu'Advicenne ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Advicenne diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Advicenne décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.